

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-015

Le 5 mai deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLEY, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET) ; M. JOMAIN (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)

ABSENTS SANS POUVOIR : Mme DUC ; M. SILVY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Objet : Reprise définitive des résultats 2024 dans le budget primitif 2025

Considérant la délibération n° 2025-008 du 17 mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats 2024

Considérant que le compte financier unique 2024 a été approuvé par délibération n° 2025- du 5 mai 2025,

Il convient de décider de la reprise définitive et de l'affectation des résultats selon la proposition suivante :

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Résultat de clôture 2024

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024 :	4 736 269,53 €
Dépenses de fonctionnement 2024 :	4 465 949,70 €
Résultat de l'exercice 2024 :	270 319,83 €
Résultat de l'exercice antérieur (2023) :	1 227 806,64 €
Résultat à affecter :	1 498 126,47 €

Investissement

Recettes d'investissement 2024 :	2 882 880,10 €
Dépenses d'investissement 2024 :	4 150 426,43 €
Résultat de l'exercice 2024 :	- 1 267 546,33 €
Résultat de l'exercice antérieur (2023) :	2 076 237,09 €
Solde d'exécution :	808 690,76 €

Solde des restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement :	409,99 €
Solde des restes à réaliser 2024 en recettes d'investissement :	388 772,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POUR), décide de reprendre les résultats de l'exercice 2024 en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2025 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de 1 498 126,47 € de la manière suivante :

- En recette d'investissement : au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de 420 000,00 €
- En recette de fonctionnement : au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour la somme de 1 078 126,47 €.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

